



David Eboutou, activiste des droits humains, revient sur l'affaire Christian Fouelefack, enseignant d'université accusé de l'homicide de son épouse. David Eboutou estime que le rapport d'autopsie initial contient des erreurs et qu'il y a des soupçons de manipulation. A l'en croire, le conseil de Christian Fouelefack a demandé une contre-autopsie médico-légale, mais le procureur a refusé de choisir un légiste parmi la liste proposée, préférant imposer un légiste.

AUX NOUVELLES DE L'AFFAIRE FOUELEFACK.

Christian Fouelefack ,universitaire et homme politique fait l'objet d'une enquête criminelle depuis quelques temps à la suite du décès de son épouse.

Il a été convoqué et placé en garde à vue depuis le vendredi 17 mai 2024 au commissariat de sécurité publique de Dschang.

Dès le début de l'enquête, il était question de revenir sur quelques éléments d'un prétendu rapport d'autopsie qui est aujourd'hui au centre de la querelle.

En effet, Christian Fouelefack qui a sollicité le premier rapport d'autopsie n'a jamais pris connaissance des conclusions y contenues . Plus grave, c'est à travers les réseaux sociaux

qu'il apprendra que certains activistes et Web journalistes étaient déjà en possession dudit rapport d'autopsie qui l'incriminait.

C'est dans cette confusion que l'enseignant va demander une contre autopsie médico-légale à travers son avocate Me Josiane Sokeng qui a joint à cette demande la liste des légistes accrédités à la cour d'appel du Centre.

C'est d'ailleurs ce jour que le procureur a ordonné une suite favorable à cette requête.

Seulement, un souci se pose au niveau du refus de choisir dans la liste des médecins légistes inscrits à la cour d'appel du Centre. On voudrait imposer un légiste qui serait le directeur de l'hôpital régional de Bafoussam. Lequel choix est refuté par le conseil de Christian Fouelefack.

Il faut peut être rappeler qu'il se pose aujourd'hui un certain nombre de questions autour du premier rapport d'autopsie en circulation sur la toile. Le Médecin de l'hôpital de Baham, responsable de l'autopsie ne se reconnaît pas dans ces résultats manifestement montés. Des auditions de témoins sont d'ailleurs en cours.

C'est cette raison qui amène le conseil de Christian Fouelefack à suggérer au procureur de choisir un légiste dans la liste proposée au lieu d'un légiste exerçant à l'Ouest qui pourrait facilement être influencé.

Toutefois, s'il est vrai que le légiste a manqué à son devoir et à son serment d'hypocrate, une enquête parallèle devrait être menée pour rattraper les complices et toute la chaîne de montage.

Nous suivons le cours des enquêtes...

David Eboutou
